

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de l'Orne  
Mairie de Montilly sur Noireau

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 13  
Conseillers votants : 13  
Date de convocation : 25 juin 2020

**Procès-verbal**  
**Séance du conseil municipal du**  
**02 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le deux juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Antoine GERARD, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Etaient présents (P), absent(s) (A), absent(s) excusé(s) (A Ex) :**

BESNARD Didier	P	GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P
DELAUNAY Alain	P	GRASSET Françoise	P	LOISEL Didier	A Ex
DESPOIS Fabien	P	HARIVEL Nicolas	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
GARCIA Sylviane	P	LAUNAY Emmanuel	P	TOCQUET Corinne	P

Avait donné pouvoir : Didier LOISEL à Alain DELAUNAY  
Secrétaire de séance : Françoise GRASSET

**Approbation du Compte Administratif 2019 et reprise des résultats courants et antérieurs - Budget communal**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine GERARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain DELAUNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Reprise des résultats courants et antérieurs**

Exécution budgétaire HELIOS 2019			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	99 644,65 €	206 068,53 €	106 423,88 €
Fonctionnement	376 274,25 €	484 366,66 €	108 092,41 €
<b>TOTAL</b>	<b>475 918,90 €</b>	<b>690 435,19 €</b>	<b>214 516,29 €</b>

État II.2 du CdG					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultats 2019	ONB 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	-110 497,68 €		106 423,88 €	0,00 €	-4 073,80 €
Fonctionnement	213 733,41 €	148 938,68 €	108 092,41 €	0,00 €	172 887,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 235,73 €</b>	<b>148 938,68 €</b>	<b>214 516,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>168 813,34 €</b>

RAR de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020			
	Dépenses	Recettes	Solde des RAR
Investissement	30 705,96 €	0,00 €	-30 705,96 €
Fonctionnement			0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 705,96 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-30 705,96 €</b>

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (voir tableau ci-dessus)

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Compte de gestion 2019 – Budget général**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion de Monsieur le Receveur :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

**DECLARE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserves.

**Affectation du résultat 2019- budget général**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

État II.2 du CdG						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultats 2019	ONB 2019	Solde des RAR de l'exercice 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	-110 497,68 €		106 423,88 €	0,00 €	-30 705,96 €	-34 779,76 €
Fonctionnement	213 733,41 €	148 938,68 €	108 092,41 €	0,00 €	0,00 €	172 887,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 235,73 €</b>	<b>148 938,68 €</b>	<b>214 516,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-30 705,96 €</b>	<b>138 107,38 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	172 887,14 €
<b>Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	34 779,76 €
<b>Solde disponible 138107,38€ affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	44 852,14 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	93 255,24 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>79 631,90 €</b>
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
<b>LES SOMMES SUIVANTES SONT À REPORTER AU BP2020</b>	
En recette d'investissement, compte 1068	79 631,90 €
En dépense d'investissement, ligne DI001 (pour information, affectation réglementaire non soumise au vote)	-4 073,80 €
En recette de fonctionnement, ligne RF002	93 255,24 €

### Vote du budget général 2020

Les conditions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2020 tout en apportant des précisions sur les travaux prévus cette année et les prévisions de recettes.

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire et

**APPROUVE** le Budget Primitif 2020 arrêté aux sommes ci-après :

#### SECTION de FONCTIONNEMENT

- RECETTES : 588 742.59 €

- DEPENSES : 588 742.59 €

#### SECTION d'INVESTISSEMENT

- RECETTES : 269 183.80 €

- DEPENSES : 269 183.80 €

### Approbation du Compte Administratif 2019 et reprise des résultats courants et antérieurs - Budget lotissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine GERARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Alain DELAUNAY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

#### **Reprise des résultats courants et antérieurs**

<b>Exécution budgétaire HELIOS 2019</b>			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>État II.2 du CdG</b>					
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultats 2019	ONB 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	116 754,90 €		0,00 €	0,00 €	116 754,90 €
Fonctionnement	-96 813,83 €		0,00 €	0,00 €	-96 813,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 941,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 941,07 €</b>

<b>RAR de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde des RAR
Investissement			0,00 €
Fonctionnement			0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (voir tableau ci-dessus)

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Compte de gestion 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion de Monsieur le Receveur :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

**DECLARE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

**Affectation du résultat 2019 – budget lotissement**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

État II.2 du CdG						
	Résultat à la clôture de l'exercice 2018	Part affectée à l'investissement en 2019	Résultats 2019	ONB 2019	Solde des RAR de l'exercice 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	116 754,90 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	116 754,90 €
Fonctionnement	-96 813,83 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-96 813,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 941,07 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 941,07 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et que celui-ci doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Conformément aux articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	0,00 €
<b>Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b>	0,00 €
<b>Solde disponible (0,00 €) affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-96 813,83 €
<b>LES SOMMES SUIVANTES SONT À REPORTER AU BP2020</b>	
En recette d'investissement, compte 1068	0,00 €
En recette d'investissement, ligne RI001 (pour information, affectation réglementaire non soumise au vote)	116 754,90 €
En dépense de fonctionnement, ligne DF002	0,00 €

**Vote du budget lotissement 2020**

Les conditions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait lecture des différents articles du Budget Primitif 2020.

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire et

**APPROUVE** le Budget Primitif 2020 arrêté aux sommes ci-après :

**SECTION de FONCTIONNEMENT**

- RECETTES : 204 875.57€

- DEPENSES : 204 875.57€

**SECTION d'INVESTISSEMENT**

- RECETTES : 224 816.64€

- DEPENSES : 224 816.64€

### Votes des 3 taxes

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter les taux pour l'année 2020

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

- **FIXE** pour ces 3 taxes, des taux d'imposition identiques aux taux 2019, soit :

Le taux d'imposition de la **taxe d'habitation (TH)** à **15,55 %**.

Le taux d'imposition de la **taxe foncière sur le bâti (TFB)** à **14,28 %**.

Le taux d'imposition de la **taxe foncière sur le non bâti (TFNB)** à **27,87 %**.

### Tarifs du cimetière

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs du cimetière notamment celui des concessions perpétuelles car depuis le 1er janvier 2020 les frais d'enregistrement qui s'élevaient à 45€ ne sont plus obligatoire.

Il propose de les modifier comme indiqué ci-dessous, et ce à compter du 1er juillet 2020. Ils annulent ceux précédemment pratiqués.

	<b>DUREES</b>	<b>TARIFS</b>
<b>CONCESSIONS</b>	Perpétuelle	900 € pour 2m <sup>2</sup> (pas de frais d'enregistrement)
	50 ans	350 € pour 2 m <sup>2</sup>
	30 ans	200 € pour 2 m <sup>2</sup>
	30 ans pour enfants	150 € pour un caveau de 120*60
<b>COLUMBARIUM</b>	50 ans	950€
	30 ans	800€
<b>CAVURNE</b>	50 ans	300€
	30 ans	200€

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

- **ADOpte** ces modifications.

### Tarifs des locations (salle, préau, ...)

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des différentes locations :

**Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

- **FIXE** les tarifs de la façon suivante

LOCATIONS	TARIFS	CAUTION	CONDITIONS
Salle	220€ + 15€ de charges (du 15 octobre au 15 avril)	300€	Être domicilié à Montilly
Préau	35 €	200€	Comprenant : eau, électricité et accès aux toilettes, pas d'accès aux véhicules dans la cour

Terrain de boules	15€ (	50€	Pas d'accès aux véhicules, pas d'eau, ni d'électricité ni de toilettes – les véhicules peuvent stationner dans le champ triangulaire
Tables	5€ l'unité quelque soit la dimension	50€	Pas de location en août

### **Garderie de mai, juin et juillet**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter une mesure sociale au vu de la crise sanitaire que nous vivons.

En effet, le confinement a pu mettre les familles en difficultés financières, en accord avec Monsieur Gilles Rabache, Maire de Caligny qui souhaite appliquer la même mesure, il propose de ne pas facturer la garderie des mois de Mai, Juin et Juillet.

Au vu des conditions d'enseignements, très peu d'élèves étaient présents durant cette période. La perte de recettes est donc très faible pour la commune.

### **Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

- **RENONCE** à la facturation de la garderie des mois de Mai, Juin et Juillet en 2020

### **Subventions 2020**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les subventions au Budget Primitif pour 2020.

### **Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

- **FIXE** ainsi qu'il suit le montant et la destination des subventions en 2020 :

Ass Parents Elèves CALIMONTI - MONTILLY sur NOIREAU	200 €
U. L. ANCIENS COMBATTANTS - MONTILLY sur NOIREAU	150 €
Association MONTILLY-ACCUEIL - MONTILLY sur NOIREAU	200 €
Société de CHASSE Caligny/Montilly - MONTILLY sur NOIREAU	150 €
Amicale des SECOURISTES - ATHIS de l'ORNE	350 €
MONTILLY LOISIRS EVASION - MONTILLY sur NOIREAU	500 €
Mouvement VIE LIBRE - FLERS	100 €
CIDFF - FLERS	50 €
SOLIDARITE BOCAGE - FLERS	100 €
Sous-Total ( 6574 )	1 800 €
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE	500 €
Sous-Total ( 65736 )	500 €
<b>Total</b>	<b>2 300 €</b>

Le comité des fêtes devra déposer une demande motivée pour que le conseil municipal délibère sur l'acceptation ou non d'une subvention.

### Carte d'achat

Monsieur le Maire présente : le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat Public est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

#### **Après avoir procédé aux votes, l'assemblée a désigné à l'unanimité :**

- **DECIDE** de doter la commune de MONTILLY SUR NOIREAU d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie la Solution Carte Achat Public pour une durée fixe de 1 an.

La solution Carte Achat Public de la Caisse d'Epargne de Normandie sera mise en place au sein de La commune de MONTILLY SUR NOIREAU à 8 jours ouvrés suivant la date de délibération.

- **DESIGNE** la Caisse d'Epargne de Normandie (émetteur) pour mettre à la disposition de La commune de MONTILLY SUR NOIREAU la carte d'achat des porteurs désignés.

La commune de MONTILLY SUR NOIREAU procèdera à la désignation de chaque porteur et définira les paramètres d'habilitation de chaque carte. La Caisse d'Epargne Normandie mettra à la disposition de La commune de MONTILLY SUR NOIREAU 1 carte achat.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat de La commune de MONTILLY SUR NOIREAU est fixé à 4500 Euros pour une périodicité annuelle.

- **DIT** que la Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la commune de MONTILLY SUR NOIREAU dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés.

- **INFORME** des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat. L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur.

- **CREDITE** le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de la commune procède au paiement de la Caisse d'Epargne. La commune paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 45 jours.

- **S'ENGAGE** à régler la cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 Euros. L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à 150 Euros. Une commission de 0,20 % sera due sur toute transaction sur son montant global. Le taux d'intérêt applicable (uniquement dans le cadre de la Vente à Distance) au portage de l'avance de trésorerie à la commune, est l'index EONIA auquel s'ajoute une marge de 1,90 %.

#### Questions diverses

- Télétravail : la mise en place du télétravail pour le poste de secrétaire de mairie doit être accordé par CCP avant d'être voté par le conseil municipal ;
- Téléphone : le matériel et le système actuel de téléphonie dans les locaux de la mairie sont obsolète. Le matériel est en fin de vie et le système d'une ligne pour appeler et une seconde pour recevoir les appels n'est pas pratique. De plus cela a un coût exorbitant. C'est pourquoi un démarchage a été effectué auprès de trois opérateurs, dans le but de garder une seule ligne en appels illimités vers fixes et mobiles, matériel compris notamment un standard et deux postes ainsi que qu'un portable pour l'agent technique ;
- Foire : Monsieur le Maire informe les conseillers que le comité foire est complet et devrait être nommé dans les prochains jours lors d'une assemblée générale. Aussi des formations sont prévus pour les personnes qui auront accès au logiciel de gestion de la foire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.